



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020

### DELIBERATION N° 2020-10-131-DR/RH

Nomenclature : 4.1.7

**OBJET : CREATION DE POSTE**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 2 octobre 2020  
 Pour extrait certifié  
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 02/10/2020*

L'an deux mille vingt, le premier octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme DUPRE                   procuration à                   Mme DUFAU  
 M. MIREMONT               procuration à                   M. PERRET

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
 Nombre de présents : 31  
 Nombre de pouvoirs: 2  
 Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à des créations de poste dans le cadre des vacances de postes permanents au sein de la Collectivité suite à des départs à la retraite. Ces vacances de poste seront pourvues par des agents déjà présents au sein des effectifs de la Collectivité via une stagiairisation pour deux agents contractuels.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,



Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2020

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

### **DELIBERE**

**DECIDE DE CREER** les postes à TEMPS COMPLET suivants :

<b>FILIERES / GRADES</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NBR</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>SERVICE</b>
<b><i>FILIERE TECHNIQUE</i></b>				
Adjoint technique	C	2	Stagiairisation	Entretien des Locaux Restaurants scolaires

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2020.

**DIT** que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)